

C.S.

Certificat de Spécialisation

Condition d'accès :

- *Vous avez **plus de 18 ans**
- *Vous êtes **demandeur d'emploi** ou **salarié**
- *Vous justifiez d'un **diplôme** (CAPA ouvrier sylviculteur, CAPA TP, BEPA AP, BPA TAP ou BPA production forestière)
- *Vous justifiez d'un titre de niveau V ouvrier du paysage
- *Entretien de motivation, réunion information collective, tests de positionnement français / mathématiques, test pratique de grimpe)

Votre statut :

- *Vous serez **Stagiaire de la formation continue**
- Orienté par la Mission locale (- de 26 ans).
- Sur prescription du Pôle emploi, DE, Plie, Cap emploi (+ de 26 ans) - Salariés CIF (Congé Individuel de Formation).

La formation :

- *La formation est **prise en charge**
- par le Conseil Régional
- ou par les Fonds de formation
- ***A charge du stagiaire** : visite médicale (66€), matériel d'écriture, clé USB, calculatrice.

Alternance :

- ***600h de formation au CFPPA** et **420h** de stages professionnels dans une entreprise.
- ***Calendrier** : Septembre à mai.

Examens :

- *Formation en **Unités**

Capitalisables (UC)

- *Evaluations en situations

Professionnelles

- *Validation du CACES nacelle / SST

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

88, chemin des Maures - BP 50099
06602 ANTIBES Cedex

Téléphone : 04 92 91 02 33

Télécopie : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.vertazur.educagri.fr

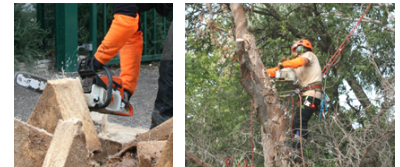


TAILLE ET SOINS DES ARBRES

Diplôme national de niveau V

Les **travaux en hauteur** et le **soin aux arbres** sont des spécialités du métier de jardinier qui demandent des connaissances et aptitudes spécifiques au niveau techniques, sécurité et réglementation.

Le **Certificat de Spécialisation (C.S.) Taille et soins des Arbres** est une **formation professionnelle** permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire nécessaires à la taille et aux soins des arbres, à l'élagage et aux travaux en hauteur.



Le projet

- Devenir **ouvrier professionnel qualifié** d'entreprise d'espaces verts
- Réaliser **les tailles et l'élagage** des arbres et des végétaux méditerranéens
- Devenir « **Arboriste grimpeur** »

Les débouchés

- Les entreprises d'élagage
- Les entreprises paysagistes
- Les entreprises de travaux forestiers
- Le service espaces verts des collectivités territoriales



La Formation

Situation 1 : Etudes préalables au chantier

- Connaissance des arbres, Maladies et ravageurs
- Protections personnelles (EPI)
- Matériel Travaux en hauteur
- Sécurité du chantier
- Organisation de chantier

Situation 2 : Opération de tailles**Situation 3 : Opération de démontage**

(avec ou sans rétention)

- Apprentissage des différents nœuds
- Déplacements dans l'arbre
- Travailler en toute sécurité en hauteur
- Sécurité et secours dans l'arbre
- Techniques de tailles et d'abattage
- Utilisation matériel de coupe